

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Submitted at : Transportation Committee **Présenté au:** Comité des transports

From/Exp.: Councillor/Conseiller M. Fleury	Date: February 11, 2013 Date: le 11 février 2013	File/Dossier : TRC 02-13
To/Dest.: DCM, Planning and Infrastructure / DMA, Urbanisme et Infrastructure cc: DCM, City Operations / DMA Opérations municipales		
Subject/Objet: Interprovincial Crossings (3)/ Liaisons interprovinciales (3)		
Inquiry: Given that a municipality defines and/or removes official truck routes, and that the City and Council has committed to removing the KERWN and Chaudière corridors upon the construction of a new interprovincial crossing, could staff please explain the steps to renewing this commitment in the Official Plan and Transportation Master Plan when a corridor is selected by the study group? Demande de renseignement: Étant donné qu'une municipalité détermine et/ou supprime les itinéraires pour camions et que la Ville et le Conseil se sont engagés à supprimer les couloirs KERWN et Chaudières à la suite de la construction d'une nouvelle liaison interprovinciale, le personnel pourrait-il expliquer les étapes nécessaires au renouvellement de cet engagement dans le Plan officiel et le Plan directeur des transports quand un couloir est sélectionné par le groupe d'étude?		
Response (Date: 2013-Feb-25) There is an OMB decision regarding the removal of the trucking route from the KERWIN corridor, but there isn't a similar OMB decision for the crossing at Chaudiere bridge. The OMB ruling from 22 December 1999 states the following: <i>"5. That the RMOC Official Plan require removal of the KERWIN Corridor from the regional truck route system as soon as one of the above noted infrastructure projects is completed and relocation of the truck route to that infrastructure. Specifically that Section 9.6.1 be amended as follows:</i> <i>" Further the regional truck system shall be amended by:</i> (i) <i>designing any new interprovincial corridor to accommodate trucks in a safe and efficient manner; and</i> (ii) <i>removing Rideau Street and King Edward Avenue from the regional truck route system upon completion of such a corridor."</i> Based on the ruling, the OP will indicate the planned removal of the truck route designation from Rideau Street and King Edward Avenue after a new interprovincial crossing with a truck route is constructed.		

In response to Council's Inquiry - CC 31-11 May 2012 regarding a truck route study - Public Works indicated that a comprehensive review of the truck route study should occur only after the completion of the Interprovincial Crossings Study given that the outcome of the Interprovincial Crossing Study would have a significant impact on the truck routing plan. The response also noted that a study of this scale would take over a year to complete at a cost of approximately \$250,000, which has not yet been budgeted.

In terms of the Chaudiere Bridge, its removal from the interprovincial truck route system will require an operational evaluation and this review would be done as part of the comprehensive truck route study. It will also require consultation with the provincial and federal governments as this route forms part of the interprovincial truck route system.

Réponse (Date: le 25 février 2013)

Il y a eu une décision de la Commission des affaires municipales de l'Ontario concernant la suppression de l'itinéraire pour camions du couloir KERWIN, mais il n'y a pas de décision semblable de la Commission des affaires municipales de l'Ontario pour la liaison au pont de la Chaudière.

La décision de la Commission des affaires municipales de l'Ontario du 22 décembre 1999 statue ce qui suit :

« 5. Que le Plan officiel de la Municipalité régionale d'Ottawa-Carleton exige la suppression du couloir KERWIN de l'itinéraire régional pour camions dès que l'un des projets d'infrastructure indiqués ci-dessus sera terminé, et le déplacement de l'itinéraire pour camions vers cette infrastructure. En particulier, que l'article 9.6.1 soit modifié comme suit :

“En outre, l'itinéraire régional pour camions doit être modifié :

- (a) en concevant tout nouveau couloir interprovincial de sorte que les camions puissent y circuler efficacement et sans danger; et*
- (b) en supprimant la rue Rideau et l'avenue King Edward de l'itinéraire régional pour camions dès l'achèvement de ce couloir.”*

Suivant cette décision, le Plan officiel indiquera la suppression prévue de la désignation de l'itinéraire pour camions de la rue Rideau et de l'avenue King Edward lorsque sera construite une nouvelle liaison interprovinciale avec un itinéraire pour camions.

En réponse à la demande de renseignement du membre du Conseil - demande CC 31 du 11 mai 2012 concernant une étude de l'itinéraire pour camions - Travaux publics a indiqué qu'un examen approfondi de l'étude de l'itinéraire pour camions ne devrait être fait qu'après l'achèvement de l'étude des liaisons interprovinciales, car le résultat de cette étude des liaisons interprovinciales aurait des incidences importantes sur le plan de l'itinéraire pour camions. Dans la réponse, on a également indiqué qu'il faudrait plus d'un an pour réaliser une étude de cette ampleur, à un coût d'environ 250 000 \$, ce qui n'a pas encore été prévu au budget.

En ce qui concerne le pont de la Chaudière, sa suppression de l'itinéraire interprovincial

pour camions nécessitera une évaluation opérationnelle et cet examen serait fait dans le cadre de l'étude approfondie de l'itinéraire pour camions. Cela nécessitera également une consultation auprès des gouvernements fédéral et provincial, car cet itinéraire fait partie de l'itinéraire pour camions interprovincial.

Standing Committees / Commission Inquiries / Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :

Response to be listed on the Transportation Committee Agenda of 4 March 2013.

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Comité des transports prévue le 4 mars 2013.